

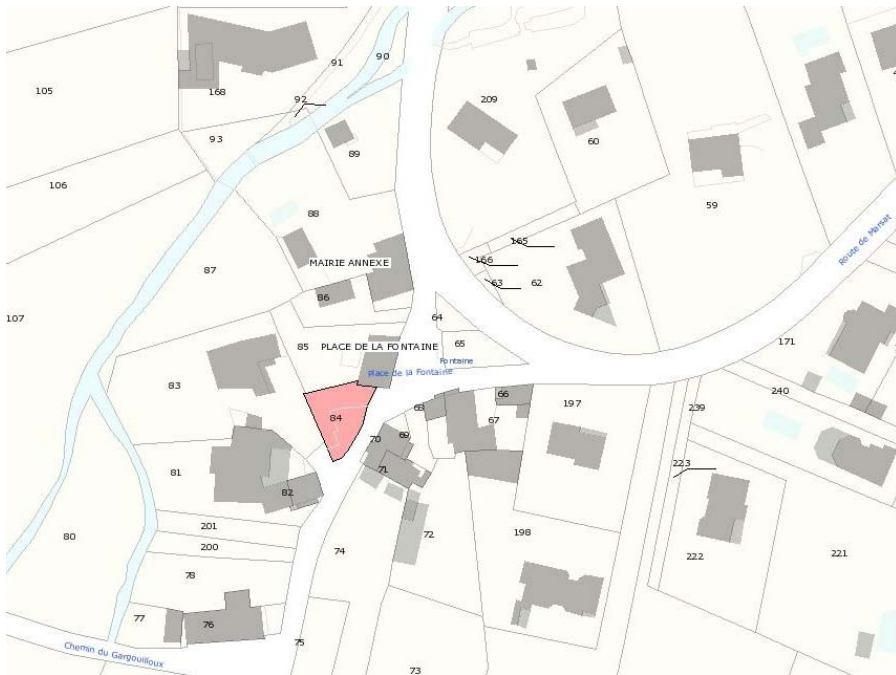
Lundi 8 octobre 2012 à 19h en salle du Conseil, a eu lieu la réunion du Conseil Municipal.

Présents : Mmes AUZILLON, BOUYGE et MAILLOT, MM. AYRAL, DESEMARD, FOURNIER, LARGERON, LAUDOUEZE, MICLET, PAPPALARDO, ROUSSY et TRIOUX.

Absent : M. JOLY (donne pouvoir à M. AYRAL).

**ORDRE DU JOUR :**

- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 31 août 2012.
- ❖ Parcelle AN 84.



Lors de sa délibération du 27 janvier 2012, le Conseil autorisait le maire à procéder à la cession de la parcelle AN 84 sise Place de la Fontaine à Saint-Genès l'Enfant par l'Etablissement Public Foncier à la commune, et, l'autorisait à régler le montant de la cession à l'EPF, de faire procéder à la division cadastrale de la parcelle par le cabinet GEOVAL, de faire rédiger l'acte notarié par Me PELISSIER-BARIS de Volvic et d'en prévoir le coût de la cession et des honoraires au budget de la commune.

Des aléas lors de cette procédure entre l'EPF et le notaire, contraignent aujourd'hui la commune à relancer à nouveau la procédure. Le solde dû à l'EPF à ce jour est de 21 626 euros. En foi de quoi, le Conseil autorise le maire à signer tous documents pour l'acquisition de la parcelle AN 84.

- ❖ Avenant au Contrat Enfance Jeunesse du Territoire de Riom-Communauté. Riom-Co a signé en 2011 un contrat avec la CAF qui lui permet de recevoir une aide liée à l'activité et aux animations du RAM (Relais Assistants Maternels). Une extension ou des modifications à ce contrat nécessitent un avenant qui doit être l'objet d'une délibération de chacune des onze communes du territoire. Dont acte pour Malauzat.
- ❖ Fond d'Intervention Communal 2013-2015. Le Conseil valide le programme qu'avait présenté le maire lors de la séance du 31 août 2012. A savoir, inscription pour la période des 3 prochaines années ; au titre des bâtiments, la construction d'une cantine scolaire (si le projet est validé) et la construction de la 4<sup>e</sup> classe pour l'école ; au titre de la voirie, l'aménagement de la route de Châteaugay. L'envoi du dossier aux services du Conseil Général doit être fait pour le 15 octobre 2012.
- ❖ Modification procédure des marchés publics. Le décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifie certains seuils du code des marchés publics et relève le seuil de dispense de procédure à 15 000 euros HT. En conséquence le maire peut décider qu'un marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalables si son montant estimé est inférieur à 15 000 euros HT. Lorsqu'il fait usage de cette faculté, il veille à choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin. Le Conseil valide cette nouvelle procédure de marchés publics.
- ❖ Syndicat du Bois de l'Aumône. Le rapport 2011 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets après avoir été commenté aux conseillers municipaux, est maintenant disponible auprès du secrétariat de mairie.
- ❖ Divers en fin de séance.
  - Le maire donne lecture de la lettre de l'A.G.S.G.V. en réponse à la délibération du 9 juillet 2012 du Conseil, portant sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme 2012-2018, qu'il avait assortie d'une réserve.
  - Le maire fait ensuite un point rapide sur les travaux en cours : rénovation de l'appartement au dessus de l'école, poursuite des travaux sur et autour du terrain de foot, et fait part de quelques doléances émanant d'administrés.
  - M. TRIOUX cite le courriel d'un administré à propos du défibrillateur situé devant la porte de la mairie. Quid d'une formation à son utilisation, quel complément d'informations à proximité immédiate de l'appareil et vers les habitants, etc. La question sera regardée prochainement.